

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/434 du 25/5/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/22024/06
portant intégration et nomination de
Monsieur MABIALA-MASSALA dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Mines).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/190/FP du 5.7.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des ca-
dres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages pro-
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/90/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1962 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif
aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 5068/MEN/DGEOC/DCB du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de can-
didature constitué par l'intéressé;
(/u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé en-
tre la République Populaire du Congo et l'URSS.

DECRETE :

.../...

yl

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MABIALA-MASSALA, né le 10 Juillet 1951 à Kolo-Dispensaire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimiste Technologue Spécialité Technologie-Chimique du traitement de pétrole et du Gaz obtenu à l'Institut de Pétrole et de Chimie d'Azerbaïdjan (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date défective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZEAUVILLE, le 25 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMEC MATSICHA.-

AMPLIATIONS :

JCRPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.E.N.	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2/-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEMCUNDZOU.-

[Handwritten signature]